L'agriculture et la recherche agronomique dans le cadre de la réforme de la politique agricole PAC

2003/2052(INI) - 22/01/2004

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. FriedrichWilhelm GRAEFE zu BARINGDORF (Verts/ALE, D) sur l'agriculture et la recherche agronomique dans le cadre de la réforme de la PAC. La commission invite la Commission à faire de la durabilité de l'agriculture et du développement rural une priorité de politique de recherche lors des sixième et septième programmes-cadres de recherche. Les députés affirment qu'une part substantielle du budget de la recherche consacré à la technologie des aliments et à l'agriculture devrait être utilisée en vue d'expérimentations pratiques sur la durabilité et d'une étude comparative des divers systèmes d'exploitation agricole. Ils appellent à ce que la recherche sur les alternatives de production et de revenu en milieu rural soit considérée comme une priorité, ainsi qu'à élargir davantage la recherche sur le renforcement du lien entre les consommateurs et les producteurs afin d'améliorer la qualité et la sécurité des denrées alimentaires. Les députés jugent indispensable l'introduction d'un axe de recherche prioritaire en matière d'agriculture biologique et d'autres méthodes de production à faibles taux d'intrants. Le rapport souligne également la nécessité d'effectuer des recherches sur les applications non alimentaires des matières premières agricoles, ce qui peut non seulement favoriser la durabilité mais également contribuer à relancer l'activité économique en milieu rural. Commission est invitée à garantir, dans le cadre de la recherche agronomique sur les biotechnologies financée par la Communauté, l'accompagnement scientifique des mesures de coexistence. Enfin, les députés demandent une plus grande transparence du financement de la recherche communautaire ainsi qu'une meilleure diffusion de ses résultats, tant au sein de la communauté scientifique qu'auprès des praticiens de l'agriculture et des acteurs du développement rural. Ils ajoutent que l'octroi de crédits publics pour promouvoir la recherche nécessite la tenue d'un débat public sur les objectifs de la recherche et l'évaluation de ses résultats.